L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

40589 - Pratiquer la masturbation pendant le Ramadan

question

J'ai un ami qui m'a dit avoir pratiqué la masturbation au cours du mois de Ramadan...Qu'en est -t-il?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Votre ami doit savoir que la dite pratique estinterdite par la loi religieuse comme l'indiquent le livre d'Allah Très haut et la Sunna de son Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Celaa été expliqué en détail dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 329. En outre, la masturbation est jugée répugnante naturellement et rationnellement. Aussi ne convient il pas à une musulman de se permettre de la pratiquer. Qu'on sache que les actes de désobéissanceont de néfastes conséquences pour leur auteur ici bas et dans l'au-delà, à moins qu'il ne se repente ou qu'Allah le repêche grâce à Sa miséricorde. Cela a été expliqué dans les cadre des réponses données à la question n° 23425 et la question n° 8861 .

En plus, cette pratique produit de nombreux dégâtscomme l'affaiblissement du corps, la création d'un fossé entre le fidèle et son Maître. En outre elle est une grande causedu chagrin.

S'agissant du jugement de la question posée, si l'intéressé éjacule au bout de la masturbation, son jeûne devient caduc et il commet un péché et doit s'abstenir de manger pour le reste de la journée et rattraper le jeûne de celle-ci.

Cela a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 38074 et la question

L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

n° 2571 .

Allah le sait mieux.